



édito

Notre communauté s'efforce de gagner en excellence et en compétitivité en matière de services.

Cela semble relever de la routine, et paraît normal à chacun mais, cette réponse aux citoyens et aux contribuables est le fruit d'un effort constant des équipes de salariés mais, aussi, de la part des élus. Placer la barre chaque jour plus haut exige une attention, un respect de l'usager mais, aussi, une montée en gamme de la qualité du service.

C'était une volonté. C'est devenu une culture pour la CCAVM. C'est un label que la Communauté de communes veut porter et conserver. Pour cela, nous avons besoin de vous, de vos appréciations, de vos critiques et, pourquoi pas, de vos compliments.

On dit trop souvent que le citoyen s'estompe pour laisser place au consommateur. Revenir en arrière reste peu envisageable mais, nous voulons créer, avec vous, l'hybride « citoyen-consommateur » qui saura apprécier tout en devenant responsable car, la citoyenneté ça se partage aussi et, demain, ce sera peut-être vous qui signerez cet éditorial ou un article de ce bulletin en qualité d' élu...

Cordialement

Charles GUENÉ, Président ■

pierres et terroir à Aujeurres

Si l'édition 2016 a connu un formidable succès à Vivey, la journée festive de la 22^e parution à Aujeurres, le 16 septembre dernier, a tenu toutes ses promesses.

La restauration d'un patrimoine, d'ailleurs différée, portait en 2016 sur un calvaire, proche de l'église et classé monument historique. En 2017, il s'agit d'un lavoir, en l'occurrence marqué à la craie par un inconnu de l'appellation « Café des bavardes », déjà orné de fresques et rénové.

Ce lieu mythique a engendré au printemps « trois cafés bavards », l'un sur le Néolithique, le second sur l'époque Gallo-Romaine et le troisième sur le Moyen-Âge, plaçant ce petit village de la « Montagne » à un carrefour d'axes très fréquenté.

La lourde tâche de recherche et d'écriture a incombé à Monique Collignon, Guy Durantet et Françoise Ribault, qui ont su mobiliser autour d'eux beaucoup de résidents principaux ou secondaires et anciens habitants

pour des témoignages pétillants, des cartes postales évocatrices ou encore des textes inédits demeurés dans un tiroir, comme ce registre d'une auberge où l'on retrouve le passage de personnes insolites.

Certes, comme pour les autres parutions, les auteurs n'ont pas échappé aux contraintes, par exemple de fastidieuses corrections et relectures mais ils ont su apporter leur touche personnelle sur une bourgade, son passé et son présent, en quatre chapitres et 120 pages. ■



maison des services c'est ouvert !

Lundi 04 septembre, les nouveaux locaux de la Maison de Services de la CCAVM étaient opérationnels, comme prévu.

Regroupant au centre du village de Prauthoy : la médiathèque, l'agence postale, la cyberbase, la Maison de Services Au Public (MSAP), le Relais Assistante Maternelle (RAM), il s'agit d'offrir à la population de l'ensemble du territoire, un ensemble de services sur un même lieu. Les horaires se trouvent élargis avec une ouverture en journée continue le jeudi et une ouverture le samedi matin. Nous sommes aussi vigilants à une accessibilité la plus facile à tous sur le territoire avec un point relais de cette Maison des Services à Longeau et une réflexion en cours pour des permanences à la médiathèque d'Auberive. Et un travail en lien avec les secrétaires de mairie pour offrir une réelle complémentarité de services est également envisagé.

Pour vous permettre de la découvrir, la Maison des Services ouvrira ses portes sur son site de Prauthoy, le jeudi 12 octobre prochain, de 09^h à 18^h 30 et le samedi 14 octobre de 09^h à 12^h. ■

sommaire

Urbanisme

l'aménagement du territoire
pages 2 & 3

Découverte du territoire

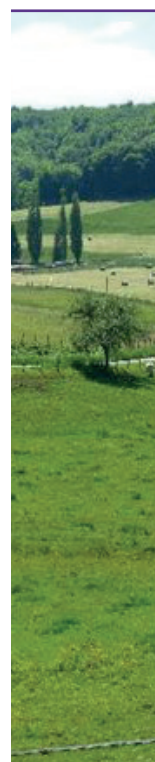
S'-Loup et Courcelles sur Aujon
page 4

Médiathèques

à votre disposition
pages 5, 6 & 7

Portraits des services

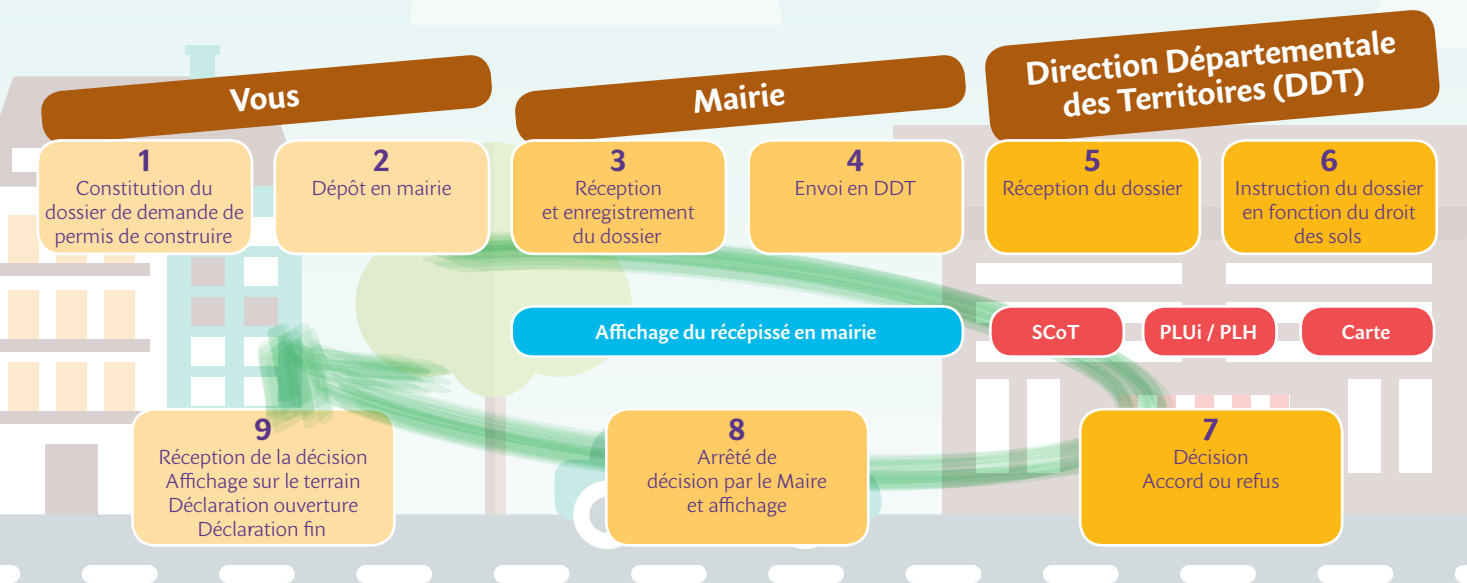
page 8



Mais sur quoi repose la décision du droit des sols ?

Vous souhaitez construire, agrandir, rénover, démolir ou encore aménager une construction, il est nécessaire d'obtenir préalablement une autorisation. C'est ainsi que les demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de démolir, etc. sont autant d'actes qui permettent à l'administration de vérifier si votre

projet de construction ou d'aménagement respecte bien les règles des différents documents d'urbanisme tels le Règlement National d'Urbanisme (RNU) en cas d'absence de carte communale ou du Plan Local d'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).



L'urbanisme permet aux pouvoirs publics de planifier et de mettre en œuvre l'aménagement du territoire. L'objectif est de :

- rendre des terrains constructibles pour les logements
- prévoir des zones réservées aux activités économiques
- préserver l'activité agricole
- protéger les espaces forestiers et les paysages
- prévenir les risques (naturels et technologiques)

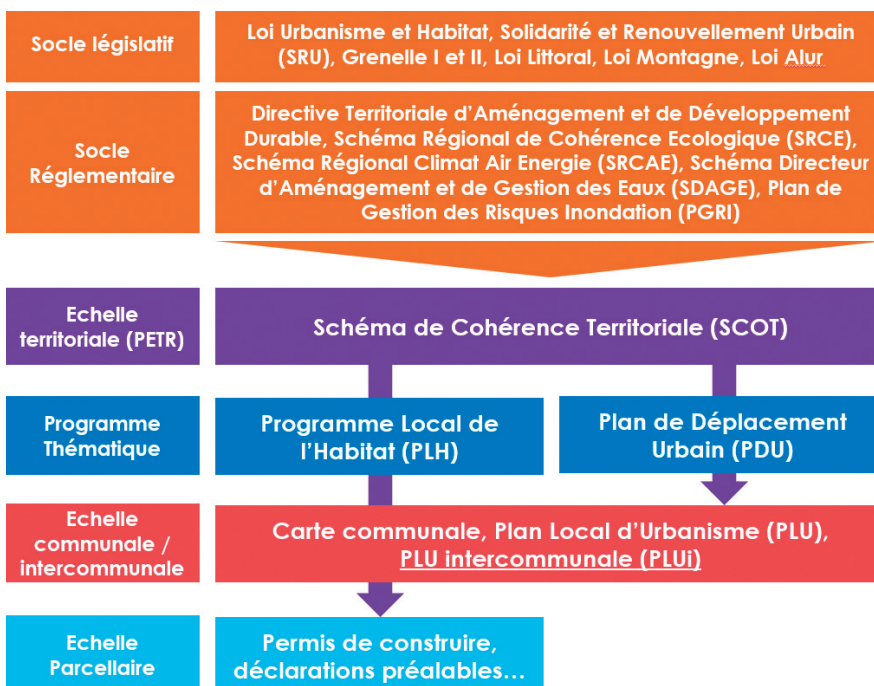
L'urbanisme, c'est quoi ?

Zoom sur les documents d'urbanisme



Les documents d'urbanisme correspondent à des règles de planification territoriale. Il en existe à différentes échelles spatiales (Europe, Etat, territoire, intercommunalité, commune, etc.).

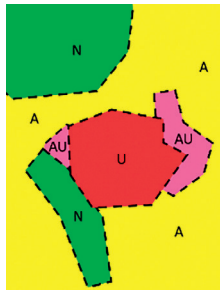
Ils doivent toujours être compatibles entre eux, par exemple, un Plan Local d'Urbanisme doit l'être avec le Schéma de Cohérence Territoriale, qui devra lui-même être compatible avec la réglementation nationale (cf schéma).



De l'échelle communale à territoriale

La **carte communale** est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs sur la commune où les constructions sont autorisées et ceux où elles ne le sont pas.

Le **Plan Local d'urbanisme (PLU)** est un document d'urbanisme fonctionnant sur un système de division du territoire communal en zones (exemple sur la figure ci-contre). Chacune possède un règlement différent en fonction de sa vocation. Il permet aussi de définir les zones constructibles et celles qui ne le sont pas.



Type de zone	Sigle	Constructible
Urbaine	U	oui
A urbaniser	AU	oui
Agricole	A	non (sauf agriculteurs)
Naturelle et forestière	N	non

Pour les communes ne disposant pas de document d'urbanisme, le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** s'applique, et notamment la règle de constructibilité limitée : il n'est pas possible de construire sur des terrains situés hors des parties actuellement urbanisées.

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un « PLU à grande échelle » qui concerne toutes les communes d'une intercommunalité. Sa réalisation a plusieurs intérêts :

- Développer le territoire de façon cohérente et harmonieuse sur la totalité de sa surface.
- Donner la possibilité à l'ensemble des communes du territoire disposer d'un document d'urbanisme.
- Gérer plus rigoureusement les sols, la qualité architecturale et la répartition géographique des zones de peuplement futures, grâce à une prise de décision collégiale au niveau intercommunal.

Le **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** permet d'orienter l'aménagement spatial, structurer le développement des zones économiques, d'accompagner la production de logements (neufs, réhabilitations, travail sur les dents creuses dans les communes), de travailler sur la mobilité des personnes, tout en préservant notre environnement.

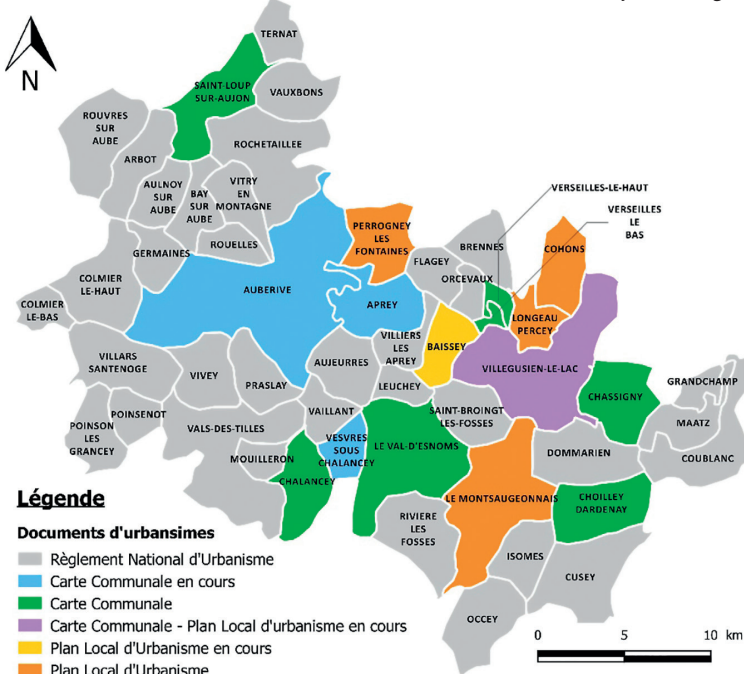
Les documents d'urbanisme sur le territoire de la CCAVM

Actuellement, sur le territoire de la CCAVM, des documents d'urbanisme sont en vigueur ou en cours d'élaboration, comme indiqué sur la carte ci-contre.

Afin de gérer l'urbanisme de façon cohérente à l'échelle du territoire, la CCAVM a le projet de mettre en place un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Ainsi, l'ensemble des communes sera dotée d'un document d'urbanisme applicable, notamment les communes en gris sur la carte, qui jusqu'à présent suivent les règles du RNU.

Par ailleurs, lors de l'élaboration d'un PLUi, il est possible de traiter de façon groupée les procédures relatives à l'urbanisme et à la **programmation de l'habitat**. C'est le choix fait par la CCAVM. Ainsi, il a été décidé de lancer l'élaboration d'un PLUi, qui intégrera un **programme local de l'habitat (PLH)**. Il s'agit donc d'un PLUi-H. Le PLH constitue le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Enfin, à l'échelle du territoire, un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est en cours d'élaboration sur l'ensemble du Pays de Langres.



Les procédures en cours pour le territoire de la CCAVM

Jusqu'en mars 2017, les communes étaient compétentes en matière d'urbanisme. Or, depuis le 27 mars 2017 et la mise en application de la loi ALUR, la **communauté de communes est compétente en matière de document d'urbanisme**, à la place des communes.

La CCAVM a décidé de :

- **poursuivre tous les documents d'urbanisme communaux en cours d'élaboration**
- **de lancer la mise en œuvre du PLUi**. L'élaboration de ce document d'urbanisme à grande échelle est un travail long et complexe qui nécessite de recruter un bureau d'études spécialisé. Les principales étapes de son élaboration sont décrites sur la figure ci-dessous
- **de poursuivre la procédure SCoT** qui a été confiée au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays de Langres.

Des objectifs spécifiques au territoire de la CCAVM :

- Développer le territoire et l'hébergement pour l'accueil de population nouvelle, tout en préservant l'activité agricole, forestière, les zones naturelles, la qualité des paysages et de l'architecture.
- Préserver le patrimoine bâti et la typologie des villages anciens.
- Valoriser le bâti existant en rendant les bâtiments économes en énergie.
- Intégrer des bâtis neufs dans une architecture compatible avec le bâti ancien.

Le diagnostic identifie les atouts et contraintes du territoire dans tous les domaines : habitat, économie, patrimoine, équipement, déplacement, environnement, agriculture, paysage...

2018 - Le diagnostic du territoire

Il décline en orientations concrètes les choix faits par les élus pour le développement du territoire.

2019 - Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Les personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Départemental, organismes consulaires...) et les habitants (enquête publique), donnent leur avis une dernière fois. Le Conseil Communautaire approuve le projet. Le PLUi devient alors opposable aux permis de construire.

2021 - La validation

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant "où et comment construire ?". Le texte est complété par une carte appelée "plan de zonage" qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, naturelles, agricoles...)

2020 - La traduction réglementaire

Cette commune de notre territoire compte 160 habitants répartis sur 3 villages : Saint-Loup-sur-Aujon, Courcelles-sur-Aujon et Eriseul. Bien avant les communes nouvelles, la loi Marcellin avait permis le regroupement de ces trois villages qui ont fusionné en 1972 et sont restés fidèles à leur vœu après presque un demi-siècle. Le dynamisme et le rayonnement de la commune illustrent sans doute en partie les effets d'une mutualisation réussie.

Un patrimoine remarquable

Le couvent est sans doute l'élément le plus frappant pour le visiteur de passage, avec sa superbe chapelle gothique qui se dresse dans ce paysage vallonné et verdoyant. Construit en 1838, il a été créé pour l'éducation et l'instruction des jeunes filles et aujourd'hui il accueille une communauté de religieuses venues de tous les continents. Ces dernières occupent ce lieu, qui est l'un des plus prestigieux de la commune... et bien que vouées à la vie contemplative, elles sont très accueillantes. Le jardin du couvent reste un lieu accessible aux promeneurs.



De la construction à la nature...

...pour accueillir

Le conseil municipal a travaillé à l'élaboration d'un document d'urbanisme : la carte communale a été achevée en septembre 2016. La commune a viabilisé des terrains et une première maison est en cours de construction.

Et pour accueillir de nouveaux habitants la commune a fait le choix de vendre des terrains à 3 € HT le m².

Afin d'anticiper l'évolution de la réglementation et pour se montrer exemplaire pour la protection de la biodiversité, la municipalité a opté pour l'abandon de l'utilisation des produits chimiques dans l'entretien de ses espaces publics dès 2014.

Après quelques tâtonnements, l'enherbement des trottoirs et du cimetière, le fleurissement, et l'implication de toutes les bonnes volontés, l'embellissement est désormais visible.

L'association la GARE (Groupement des Acteurs ruraux en éco-activité), partenaire de la CCAVM, a accompagné cette démarche innovante.

Et à souligner Saint-Loup-sur-Aujon est situé dans le périmètre de cœur du futur Parc National des Forêts, une opportunité à laquelle le Conseil municipal est très favorable.

De l'implication à la convivialité

Saint-Loup accueille l'une des 10 écoles du territoire communautaire qui, grâce à une équipe enseignante très impliquée, accueille plus de 50 enfants des 5 communes proches : Giey, Ternat, Rochetaillée-Chameroy, Voisines et Vauxbons.

Rappelons qu'en 2015, la CCAVM inaugurait un terrain multi-sports entre l'école et la Maison de Courcelles.

Avec le soutien de la CCAVM, l'école s'est dotée d'un « coin nature ». Il s'agit d'une ruche pédagogique qui a trouvé sa place dans le parc de la Maison de Courcelles. Ce projet a bénéficié d'un financement du Ministère de l'Environnement, dans le cadre du label Territoire à énergie positive pour la croissance verte du PETR.

La commune, l'école et la Maison de Courcelles envisagent de le compléter par la création d'un verger et jardin pédagogique.

Les badauds peuvent s'attarder « Aux Rives de l'Aujon » : Saint-Loup a la chance de pouvoir compter sur un Bistrot de pays, qui fait restauration et débiteur de tabac.



De la culture pour le partage

Une bibliothèque, point relais de la médiathèque d'Auberive, animée par des bénévoles, donne accès à la lecture et organise des temps avec l'école. Elle est fréquentée par les scolaires, les assistantes maternelles du secteur et les habitants. Une boîte à lire sera installée grâce à un partenariat de l'Association des Maires Ruraux de France et du Fonds Decitre, afin de compléter l'offre et la promotion de la lecture.

Cette boîte permet à tous de prendre et déposer librement 24h/24 : livres, revues...

Saint-Loup et Courcelles sur Aujon



Photos : Sand Mulias

Bienvenue à la Maison de Courcelles

Au cœur d'une vaste propriété du XIX^e siècle, se niche La Maison de Courcelles, un paradis pour petits et grands, à découvrir absolument.

Ça bourdonne à la Maison de Courcelles, dans les grands bâtiments et le parc qui occupent une partie du village de Courcelles sur Aujon. Cette gigantesque maison de 114 lits accueille des groupes tout au long de l'année : enfants en classe de découverte ou en colo, formations musicales en stages, artistes en résidence, adultes à la découverte de l'environnement, familles en week-end parentalité, ou encore séminaires... La Maison de Courcelles organise également chaque année des rencontres qui réunissent chercheurs, praticiens et professionnels de l'éducation, de l'animation et du social ainsi qu'un festival de cirque. Eclectique, non ?

Une structure reconnue au plan national

C'est un cadre enchanteur qui contribue à l'attractivité et au dynamisme de notre territoire. Il arrive de rencontrer à l'autre bout de la France des personnes qui vous disent « *je ne connais qu'un endroit en Haute-Marne : c'est la Maison de Courcelles !* ». Car la maison est reconnue au plan national pour la singularité de son projet pédagogique, qui aide chacun à devenir acteur de sa propre vie. C'est un paradis pour enfants et un lieu qui apaise. Même quand la maison est pleine, il y règne une grande sérénité. Et tout le monde s'accorde à dire qu'on y

est bien accueilli. S'y côtoient enfants des villes et des champs, adultes et tout petits, de toutes conditions sociales et d'horizons divers. La mixité prend ici toutes les formes. Depuis un an, les enfants du secteur peuvent y venir en accueil de loisirs durant les petites vacances scolaires et passer leurs journées avec les petits vacanciers venus de la région parisienne, de Lorraine ou d'ailleurs.

Acteur économique

La Maison de Courcelles est aussi le plus gros employeur de la commune, avec une équipe de 13 permanents et 170 contrats d'animateurs et de directeurs de colo par an. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 800 000 euros et s'autofinance à plus de 90 %. La Maison réinjecte en outre directement 200 000 euros en achats auprès des entreprises et producteurs locaux. C'est un acteur incontournable de la vie locale et un partenaire de la commune et de la communauté de communes : la maison prépare les repas de la cantine scolaire de Saint-Loup-sur-Aujon, bientôt ceux de la cantine d'Auberive, elle a aussi organisé une formation à destination de tous les personnels de cantines de la CCAVM. La Maison anime des activités dans le cadre des NAP, et accueille le tout nouveau « coin nature » de l'école, soutenu par le ministère de l'Environnement.

En soutien pour les travaux

Située au cœur du futur parc national, la Maison de Courcelles totalise déjà plus de 14 000 nuitées/an. Elle est gérée par une association dont le conseil d'administration a une moyenne d'âge de 25 ans. Dans un secteur rural où l'on déplore parfois qu'il n'y a plus de jeunesse, à Courcelles, l'énergie et la créativité des bénévoles et des salariés démentent les clichés. Chaque année, les lieux sont embellis et entretenus, mais commissions de sécurité et normes d'accessibilité imposent aujourd'hui des travaux importants dont le montant dépasse le million d'euros. Impossible pour l'association d'assumer seule cette charge. C'est pourquoi, la communauté de communes a décidé de porter ces nouveaux travaux et de mobiliser des subventions pour permettre au projet de continuer à se développer. Il en va tout autant du projet pédagogique que du projet économique d'utilité sociale... et de la dynamique du territoire.



Photos : Sand Mulias

Vous pouvez les retrouver : www.maisondcourcelles.fr

Vous aimez lire, vous aimez la musique, les jeux vidéos, les DVD, vous êtes curieux alors bienvenue dans les médiathèques de la CCAVM, 1 300 personnes les fréquentent déjà.



A Auberive, Longeau, Prauthoy et Vaux, les médiathèques sont devenues incontournables. Elles sont attractives et dynamiques grâce à l'implication de la communauté de communes et des médiathécaires, de l'accompagnement de la Médiathèque Départementale de Haute-Marne (MDHM), par le renouvellement supplémentaire des collections avec le passage des bibliobus, médiabus et navettes, formations des salariés et bénévoles, subventions aux spectacles et aux postes salariés de coordinateur, ainsi que de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) du Grand Est par la subvention des deux postes de « responsable et coordinateur » du réseau des médiathèques.

Et si chacune propose gratuitement le prêt de livres, revues, cd et dvd, ce sont également des espaces multimédia et internet. Des animations sont également organisées.

mise en réseau des 4 médiathèques... tout le monde y gagne

de services à la population

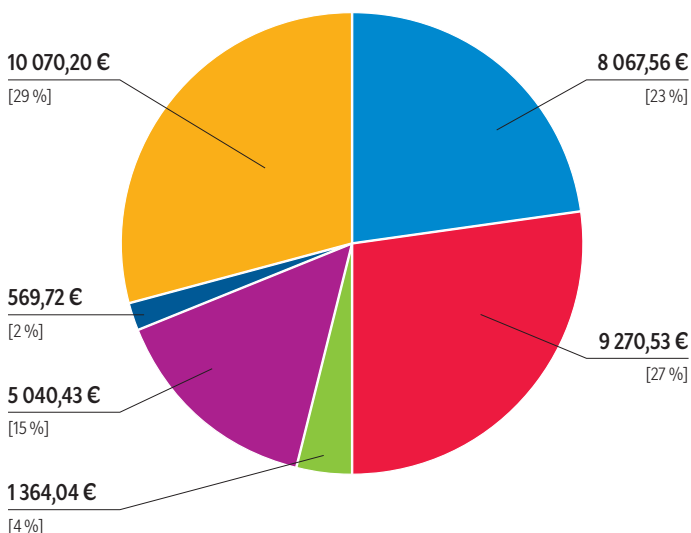
- ▶ Offre documentaire étendue :
 - plus abondante
 - plus diversifiée (expositions, marche nature et lecture, nouveaux médias et supports : CD, DVD, internet, jeux vidéos, tablettes, robot éducatif, valises thématiques...)
- ▶ Animations (9 spectacles différents à l'année, ateliers, rencontres d'auteurs en milieu scolaire, venue en maison de retraite...) mutualisées et ancrées sur l'année
- ▶ Equipements complémentaires et de proximité (copie et impression, préparation des ouvrages des différents points lectures)
- ▶ Portage de livres à domicile (personnes à mobilité réduite) sur le secteur d'Auberive

d'efficacité au quotidien

- ▶ Economies d'échelle en mutualisant les moyens (informatique, logiciel de prêt identique dans les médiathèques d'Auberive, Longeau, Prauthoy, matériels, collections...)
- ▶ Communication commune (papier, réseaux sociaux, internet)
- ▶ Coordination des horaires et élargissement des plages horaires (jeudi en continu sur Prauthoy)
- ▶ Polyvalence des agents et bénévoles sur les différentes médiathèques
- ▶ Aide aux tâches de prêt d'ouvrages par les autres agents d'accueil de la Maison des Services et réciproquement accueil services de premier niveau par les agents médiathèques.

le budget de fonctionnement

La lecture publique est l'une des priorités à la CCAVM et elle y a consacré, en 2016, un budget d'un montant de 34 382,48 €, plus 98 593,03 € de charges de personnel soit un total de 132 975,51 €



- Animations culturelles : spectacles, ateliers, collations, redevances...
- Achats de livres, CD, magazines
- Fournitures spécialisées, administratives, diverses...
- Maintenance informatique et copieurs, télécommunications
- Formation et frais de mission
- Assurances, véhicule, entretien et charges liées aux bâtiments

médiathèque « troisième lieu » : **tisser du lien social !**

Concept en vogue, le « troisième lieu » façonne de plus en plus d'équipements de lecture publique. On parle beaucoup de la médiathèque troisième lieu, mais sans vraiment la définir. De quoi s'agit-il ?

Globalement, l'image de la bibliothèque, lieu où l'on ne fait qu'emprunter des livres ou étudier, n'est plus d'actualité. De là à le concevoir comme un lieu de sociabilité, il y a un grand pas...

En effet, la médiathèque troisième lieu est bien en phase avec la société et le territoire sur lequel elle est implantée.

On y considère que chacun peut s'exprimer, avoir un goût, une opinion qu'il faut respecter. Savoir lire est essentiel pour fonctionner dans notre société où presque tout passe par de l'écrit.

L'accent est également mis sur le lien social : cela fait évoluer, entre autres, les animations. Dans une médiathèque troisième lieu, on ne fait plus guère de conférences, mais plutôt des ateliers, de natures très diverses. Cela peut aller de l'atelier multimédia à l'atelier couture.

Et, parfois, ce sont même les usagers qui les animent. Alors la médiathèque devient un lieu de vie, où chaque individu peut se réaliser.

Si une médiathèque organise un atelier couture, pour reprendre cet exemple, elle peut acheter des ouvrages sur ce thème ou celui de la mode, orienter les participants vers des sites web etc. Elle enchaîne sur quelque chose de plus culturel. Le but est de toucher des publics qui ne fréquentent pas la bibliothèque parce qu'ils n'ont pas une culture de l'écrit.

La médiathèque est, par essence, un équipement culturel grand public de proximité en élargissant leur offre, au-delà du seul champ culturel. Cette réflexion est au cœur de la bibliothèque troisième lieu. Il s'agit de tisser du lien social, d'aider chacun à être un citoyen, à construire sa pensée, à s'impliquer dans le vivre ensemble.

A l'image de certaines bibliothèques de l'Hexagone, la Maison des services de Prauthoy assure ainsi un guichet unique qui permet d'accéder à différents services, CAF (Caisse d'allocations familiales), Pôle Emploi, agence postale, petite enfance... et médiathèque : en étant pleinement dans la construction du citoyen et le service !

Le troisième lieu n'est pas l'apanage des grands équipements et pourrait apparaître comme un luxe en période de restriction budgétaire.

Dans la mesure où c'est avant tout la conception des relations entre les personnes qui déterminent le troisième lieu, il est tout à fait possible de mettre en place une médiathèque de ce type avec un budget raisonnable. Ce qui compte le plus, c'est la place donnée à l'humain au sein de la bibliothèque. De ce fait, c'est presque plus facile de développer une bibliothèque troisième lieu dans une commune rurale, dans la mesure où tout le monde se connaît.

L'esprit communautaire y est aussi plus fort, ce qui facilite le développement de la citoyenneté. ■

en résumé **sur la CCAVM**

Hors de la maison et du travail, il existe très peu d'endroit public où les gens peuvent se réunir ou passer un moment agréable. C'est une des vocations de nos médiathèques qui ont aussi pour mission d'améliorer le service rendu tout en s'adaptant aux contextes et aux besoins...

- Proposer une offre attractive de services pour une population intergénérationnelle s'appropriant ce que l'on appelle un « troisième lieu » de vie à l'ensemble des médiathèques de la CCAVM
- Une mise en réseau efficace des médiathèques pour les lecteurs

Une carte d'abonnement unique. Une carte individuelle permet à un même lecteur d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques de la CCAVM (Auberive, Longeau, Le Montsaugéonnais avec Prauthoy et Vaux) quel que soit sa commune de résidence.

Un catalogue collectif. Grâce à la constitution d'un catalogue collectif informatisé, il est possible d'accéder et de réserver sur place, ou de chez soi, le document de votre choix parmi tout le catalogue du réseau.

La circulation des documents. Vous avez la possibilité de prendre un livre dans une médiathèque et de le rendre dans n'importe quelle autre, au gré de vos déplacements personnels ou professionnels.

Des animations communes. Vos médiathèques mettent en place des animations concertées, à découvrir sur l'agenda du site des médiathèques de la CCAVM : <https://www.facebook.com/bibccavm>

- Accès des publics spécifiques (personnes âgées ou handicapées) avec l'étude de l'extension du portage à domicile à l'ensemble de la CCAVM
- Partenariats accentués pour des animations, ateliers, rencontres avec les usagers, les écoles (groupes scolaires, collège), l'EHPAD St Augustin, les micro-crèches d'Isômes et Longeau-Percey, les structures touristiques (livres à la plage, aux jardins...), les bibliothèques communales
- Desserte des points-lectures en concertation avec les communes concernées (Chassigny, Cusey, Dommarien, Maatz, Val d'Esnoms, Val des Tilles, Saint Loup sur Aujon, Villars Santenoge, Aprey, Chalancy, Grandchamp, Villegusien le Lac).



l'âme de la culture



Quatre médiathèques accueillent les habitants de la communauté de communes. Jamais en mal de projets, ce sont les animatrices de ces médiathèques qui donnent une âme à ces équipements culturels.

Franchissez le seuil d'une des médiathèques de la communauté de communes, vous serez accueillis avec le sourire dans un espace feutré où l'on trouve certes des livres, CD, DVD, jeux vidéos... mais de surcroît, une belle convivialité ! C'est aussi ce qu'apprécient par-dessus tout, les médiathécaires professionnelles ou bénévoles. **Régine Bouteaux est en poste depuis 23 ans à Auberive.** « J'affectionne le relationnel, les échanges littéraires, proposer des lectures à l'usager, accueillir des spectacles et apporter des moments de bonheur dans un univers que j'aime, » précise-t-elle. Elle insiste aussi sur le soutien constant apporté par la médiathèque départementale.

A ses côtés, Sarah Kennel-Thiriot, qui accueille également le public sur Auberive, dispose d'un mi-temps pour assurer la coordination des médiathèques à l'échelle de la communauté de communes. Son travail consiste à préparer et suivre les budgets, construire les contrats avec les

intervenants, préparer et animer les réunions d'équipe et coordonner les projets communs. Ainsi, l'installation d'un même logiciel sur toutes les médiathèques permettra par exemple d'emprunter un livre à un endroit et de le rendre ailleurs. « J'aime la polyvalence de mon métier, assure-t-elle. Les journées ne se ressemblent pas du tout. Entre une animation à la micro-crèche avec un tapis à histoire et le portage de livres chez la doyenne de nos lecteurs, je côtoie des personnes de tous âges et des personnalités très différentes ».

A Longeau et Prauthoy, ce sont Annie Chaillard et Maité Recouvreur qui sont chargées de l'animation des médiathèques. Arrivée dans la collectivité début septembre, après une expérience à la médiathèque de Langres, Maité fait le lien entre les médiathèques de Longeau, Prauthoy et Vaux. « J'aime le contact avec le public et le fait d'assumer des tâches variées sur des sites différents, explique-t-elle. C'est intéressant d'être au fait des sorties littéraires, de fidéliser les lecteurs en répondant à leurs besoins et de créer des liens entre les citoyens ». Car les médiathèques sont des lieux de rencontres et d'échanges.

« C'est un service qui fait partie de la vie du village » souligne Jacqueline Paty, bénévole à Vaux-sous-Aubigny. Expositions, spectacles, mois de la science, animations auprès des scolaires, rencontres avec des auteurs, prêts de tablettes, après-midi jeux vidéos sont autant d'occasion de se rencontrer pour petits et grands, habitants à l'année et résidents secondaires. La lecture publique permet aussi de se déplacer jusqu'en pleine nature, comme durant cet été avec une séance au cœur de la réserve de Chalmessin. ■



informations utiles

■ CCAVM [Siège social]

17 chemin des Brosses - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais [03 25 87 31 04]
Lu, Ma, Je et Ve : 8h30-12h30 et 13h30-17h00
Me : 8h30-12h30
Site internet : www.ccamv.fr

■ Maison de Services

rue de la Gare - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais [03 25 87 78 98]
Lu : 13h30-17h30
Ma, Me, Je et Ve : 9h00-12h00 et 13h30-17h30
Karine Barbé : karine.barbe@ccavm.fr
Laetitia Cucchi : laetitia.cucchi@ccavm.fr

■ Relais d'Assistants Maternelles [RAM]

rue de la Gare - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais [03 25 87 78 98]
Ma, Ve : 9h30-12h00 et 13h30-17h30
Me : 10h00-12h00
Joëlle Decok : ram@ccavm.fr

■ Animations RAM

1^{er} mardi du mois à Isômes
2^e mardi du mois à Auberive
3^e mardi du mois à Cohons

■ Passeport - CNI

3 rue de la Gare - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais
Ma, Me et Ve : 13h30-17h00
Je : 9h00-18h00 (journée continue)
Sa : 9h00-12h00

■ Agence postale de Prauthoy

rue de la Gare - Prauthoy
52190 Le Montsaugonnais
Lu : 13h30-17h00
Ma, Me et Ve : 9h00-12h30
Je : 9h00-18h30 (journée continue)
Sa : 9h00-12h00

■ Agence postale intercommunale de Longeau-Percey et antenne MSAP

29 rue de Champagne
52250 Longeau Percey [03 25 88 06 39]
Lu au Ve : 9h30-12h15 et 13h45-17h00
Sa : 9h15-12h00

l'inter'com

le magazine de votre communauté de communes

17 chemin des Brosses
Prauthoy - 52190 Le Montsaugonnais
Tél. 03 25 87 31 04
E-mail : ccamv@ccavm.fr
www.ccamv.fr

Comité de rédaction : Charles Guené, Sylvie Baudot, Claire Colliat, Patricia Andriot, Yveline Perrot, Gilles Goiset, Anne-Cécile Dury.
Photos : DR CCAVM sauf mention.

Conception et impression :
Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres
Dépôt légal : 101017.1181